

## > Pourquoi adhérer à la FNSA ?

> La FNSA est présente au jour le jour pour aider ses Adhérents dans leurs activités. Adhérer, c'est la certitude de toujours trouver quelqu'un de disponible pour répondre à ses questions.

En fédérant les professionnels de l'assainissement, de l'hygiène immobilière, de la gestion des déchets dangereux et de la maintenance industrielle, la FNSA cherche à :

- Défendre les intérêts de la profession et contribuer à promouvoir son rôle technique et économique auprès de l'ensemble de ses partenaires (pouvoirs publics, parlement, administrations...)
- Représenter la profession auprès des pouvoirs publics, des administrations, des médias et plus généralement de toutes instances décisionnaires
- La FNSA surveille l'évolution des textes législatifs et réglementaires. Elle intervient dans leur élaboration pour éviter que ne soient adoptées des mesures pénalisantes pour ses entreprises
- Apporter une information et une analyse d'ordre technique, juridique, sociale et économique à ses adhérents

> Lieu privilégié d'échanges, de partage d'expériences et de réflexions sur la profession et ses évolutions, la FNSA agit pour ses Adhérents et constitue la voix de la profession en matière de défense des intérêts des métiers et du secteur. Parce que chaque adhésion renforce la représentativité de la Profession, adhérer à la FNSA, c'est :

- Soutenir l'effort de la Profession pour rester l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des collectivités et des autres professions
- Participer au développement d'une branche
- Faire reconnaître son professionnalisme via la qualification QUALITASS
- Réfléchir ensemble à l'évolution des métiers de la profession
- Travailler au respect d'une saine concurrence
- Construire et innover dans les technologies et les offres de service
- Partager avec ses pairs les problématiques rencontrées et y apporter des solutions communes
- Etre acteur et non plus seulement spectateur

**Rejoignez la FNSA,  
ensemble nous  
serons plus forts !**

Plus fort pour faire connaître  
et reconnaître nos métiers,  
plus fort pour communiquer,  
plus fort pour se former,  
plus fort pour négocier,  
plus fort pour se défendre...



## > Quels services pour les adhérents ?

### En adhérant à la FNSA...

> vous êtes informés en temps réel :

- En matière économique, fiscale, sociale, juridique ou technique, les évolutions sont rapides. Le site internet, la lettre mensuelle d'informations et l'envoi de courriels spécifiques vous fournissent, de façon pratique et fiable, l'information dont vous avez besoin.
- Vous êtes assurés d'avoir accès aux textes conventionnels, législatifs, réglementaires et normatifs et à leur analyse.
- Vous contactez autant que de besoin une équipe de permanents à votre écoute.

> vous êtes reconnus, entendus et défendus :

- Face aux pouvoirs publics et aux institutions, la FNSA défend en toute indépendance ses entreprises et ce, quelle que soit leur taille.
- Quand la FNSA se mobilise, c'est après consultation de ses adhérents pour tous domaines où l'avenir de la profession est en jeu.
- Grâce au poids économique des centaines d'entreprises adhérentes qu'elle rassemble et à sa présence sur tout le territoire, la FNSA assure votre défense au quotidien.
- La FNSA se mobilise face aux pratiques anticoncurrentielles déloyales en interpellant par courrier les contrevenants et administrations concernés.

> vous êtes au cœur de l'actualité :

- Vous assistez au congrès annuel et à l'exposition biennale de matériels : FNSA-Expo
- Vous accédez gratuitement aux grandes manifestations nationales (Pollutec, Carrefour de l'eau, Environord, HydroGaïa, Assises de l'ANC...)
- Vous appartenez à un lieu d'échanges et de débats où se retrouvent les entreprises qui veulent, comme vous, partager leurs préoccupations, leurs expériences et leurs réussites.

> vous pouvez, si vous le souhaitez, devenir acteur de la profession :

- Vous intégrez les commissions (techniques, sociales ...) de la Fédération
- Vous participez à des groupes professionnels de réflexion et participez avec la FNSA aux commissions ministérielles et aux instances techniques (ASTEE, AFNOR...)

> vous disposez d'outils adaptés :

- Un site internet avec un espace dédié aux adhérents
- Lettre mensuelle d'informations envoyée par courriel
- Des envois réguliers pour toute actualité touchant directement la branche
- Une veille presse technique, réglementaire et normative trimestrielle
- La mise à disposition de documents type
- L'accès à la convention collective et à ses avenants
- Une carte de membre à faire valoir auprès des maîtres d'ouvrage
- Le logo "adhérent FNSA" à apposer sur vos documents
- Le référencement national de votre entreprise sur le site internet fédéral

*Ces services ne sont pas exhaustifs.  
A la FNSA, vous bénéficiez d'un  
accompagnement personnalisé sur  
les sujets qui répondent à vos priorités.*





## > Adhérer à la FNSA

Adhérer à la FNSA a un coût, mais sûrement moindre que ...

- La non application de la réglementation
- Une négligence en matière de sécurité
- L'ignorance des solutions d'accompagnement et de financement
- Un litige avec un client
- La méconnaissance des mesures pour l'emploi
- Le non respect d'une procédure de licenciement...

Une adhésion à une organisation professionnelle, c'est comme n'importe quel abonnement ; pour l'amortir, il faut s'en servir ! Grâce à son équipe pluridisciplinaire, cotiser à la FNSA, c'est l'assurance d'un investissement rapidement rentabilisé.

Pour adhérer à la FNSA, il faut :

- Être une entreprise travaillant dans l'assainissement, l'hygiène immobilière, la gestion des déchets dangereux ou la maintenance industrielle (prestataire de service, fabricant ou fournisseur de matériels, bureaux d'études...)
- Être établi de façon régulière et avoir déclaré son entreprise
- S'engager, pour les entreprises d'assainissement, à rentrer dans la démarche de qualification professionnelle **QUALITASS** dans un délai d'1 an à compter de l'adhésion
- Pour les activités couvertes par le **SYNCRA**, s'engager à respecter la Charte
- Pour les activités couvertes par le **SYNABA**, respecter le code de déontologie, le cahier des charges de l'étude à la parcelle et être assuré en décennale
- **De façon générale, s'engager au respect des règles de l'art de la profession.**

Le bulletin d'adhésion est disponible sur simple demande auprès de la Fédération : [fnsa@fnsa-vanid.org](mailto:fnsa@fnsa-vanid.org) ou en libre téléchargement sur le site internet.

Pour que votre demande d'adhésion soit prise en compte, retournez votre bulletin de demande d'adhésion accompagné du règlement établi à l'ordre de la FNSA.

Votre dossier sera examiné par le Conseil d'Administration qui statuera, dans les meilleurs délais, sur la suite réservée à votre demande.

Pour APLICA, association de stations de lavage relevant de la rubrique 2795 de la nomenclature des I.C.P.E., prendre contact par courriel : [info@aplica.asso.fr](mailto:info@aplica.asso.fr)

**600**  
entreprises et  
établissements

**Adhérer**  
à une fédération professionnelle,  
c'est l'assurance d'être bien conseillé  
pour travailler en toute sérénité !

**12 000**  
salariés

Chiffre d'affaires de près de **1,2** milliards d'euros

 **fnsa**  
Fédération Nationale  
des Syndicats de l'Assainissement  
et de la maintenance industrielle

91, avenue de la République - 75011 PARIS - Tél. : 01.48.06.80.81 - Fax : 01.48.06.43.42 - [fnsa@fnsa-vanid.org](mailto:fnsa@fnsa-vanid.org)



Fédération Nationale  
des Syndicats de l'Assainissement  
et de la maintenance industrielle

# Adhérer ? Pourquoi ?

Réseau professionnel • Défense des droits • Formation  
Compétence • Accompagnement • Source d'informations • Assistance  
Conseils juridiques • Négociations • Branche professionnelle • Réglementation  
Exercice de la profession • Anticipation • Responsabilité • Développement



[www.fnsa-vanid.org](http://www.fnsa-vanid.org)